

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°18/2026**

Séance du 20 mars 2026

**Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SCHMITT Henri le doyen des membres du Conseil Municipal.

**Secrétaire de séance** : POMPA Jean-Antoine

**Présents** : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michel, CRUANAS Pauline, SCHMITT Henri, BIELLE Chantal, GRAELL Alain, FABREGA Catherine, GHIRELLO Jean-Louis, ROTA Brigitte, MAS Nicolas, BUGSEL Alice, DURAND Christophe, NEVEU Peggy, MAHIEU Pierre, MEY Marie, BRUNET François

**Procurations** : /

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

16 mars 2026

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « LES AVENS – PIERRE CANTIER »**

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 5.3 Désignation de représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les représentants de la commune qui siégeront au conseil d'administration de l'EHPAD « Les Avens – Pierre Cantier ».

Il propose les candidatures suivantes :

Représentants de la commune :

- DARIO Alain
- FONT Marie
- PLA Michel

Désignés en raison de leurs compétences :

- HAMMOUDA Jeannine
- SCHMITT Henri
- ROTA Brigitte

**Le Conseil Municipal,**

**Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la liste de personnes énoncées ci-dessus pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD « Les Avens – Pierre Cantier » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO

